



## Département de Musique

S'adressant aux nouveaux·elles bachelier·ère·s et à un plus large public (reprises d'études...), la formation dispensée par le département de musique a pour objectif la constitution d'une solide culture musicale.

Les enseignements, qui sont d'ordre théorique, méthodologique, historique et pratique, regroupent des disciplines telles que : théorie de la musique, organologie, acoustique, histoire de la musique européenne (de l'Antiquité aux musiques actuelles), histoire et esthétique du jazz, musique et cinéma, musique électroacoustique, formation musicale, écriture, analyse, commentaire d'écoute, pratiques collectives de la musique (chorale, vocale, instrumentale).

Après la deuxième année de licence, le département offre la possibilité de préparer le DUMI, diplôme universitaire de musiciens intervenants en école préélémentaire et élémentaire, dans le cadre du CFMI (accès sélectif ; deux années d'études).

Après la licence, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent poursuivre en master.

Ils·elles peuvent se préparer aux concours de l'enseignement secondaire (CAPES d'éducation musicale et de chant choral après une licence en collaboration avec l'ESPE de Bretagne) et à l'agrégation de musique après une première année de master.

[Consulter les formations en Musique](#)

Département Musique

Bâtiment O

### Scolarité

scolarite-musique [at] univ-rennes2.fr (scolarite-musique[at]univ-rennes2[dot]fr)

[02 99 14 15 82](tel:0299141582)

### Secrétariat

secretariat-musique [at] univ-rennes2.fr (secretariat-musique[at]univ-rennes2[dot]fr)

[02 99 14 15 82](tel:0299141582)

[Plan des campus](#)